



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1626°

SÉANCE : 19 JANVIER 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1626)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :	
Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10514)	1

10R

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 19 janvier 1972, à 15 heures.

Président : M. Abdulrahim Abby FARAH (Somalie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1626)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :

Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10514).

La séance commence à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :

Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10514)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est saisi du rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, contenu dans le document S/10514. Ce comité a été créé le 11 janvier 1972, à la 1625^{ème} séance du Conseil. Depuis cette date, il a travaillé de façon intensive et a présenté un rapport unanime au Conseil de sécurité. Il s'est efforcé, entre autres, de réduire au minimum les dépenses qu'entraînerait une réunion hors du Siège.

2. En plus d'une série de recommandations, contenues au paragraphe 29 du rapport, le Comité a recommandé, au paragraphe 30, un projet de résolution que le Conseil pourrait maintenant adopter sans opposition comme représentant le consensus des vues de ses membres.

3. Si aucun membre du Conseil ne souhaite prendre la parole à ce stade, puis-je considérer que le projet de

résolution qui figure au paragraphe 30 du rapport du Comité est adopté sans opposition ? En l'absence d'objection, je déclare le projet de résolution adopté à l'unanimité.

Le projet de résolution est adopté¹.

4. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Je voudrais simplement marquer la position de la délégation française à l'égard de la prochaine réunion du Conseil de sécurité à Addis-Abeba. Nous avons donné notre accord à la résolution unanimement adoptée. Toutefois, je tiens à dire très clairement et à haute voix ce que peut-être certains pensent tout bas.

5. Sur le principe de la réunion du Conseil hors du Siège, nous avons, depuis longtemps, donné notre pleine approbation. Il ne s'agit d'ailleurs que d'appliquer un article de la Charte, ou plutôt de lui redonner vie, et il y a bien d'autres articles de la Charte qu'il conviendrait d'exploiter de la même manière.

6. Sur le fait que le Conseil de sécurité se réunisse en Afrique, là aussi nous ne pouvons donner qu'une pleine adhésion. L'importance de ce continent, la part que nous avons prise à sa décolonisation, les amitiés que nous y avons, les louables efforts qu'accomplit l'Organisation de l'unité africaine pour promouvoir l'unité et le développement de l'Afrique, tout cela constitue autant d'éléments qui font qu'il est souhaitable que le Conseil de sécurité tienne, en Afrique, une réunion qui implique une sorte de reconnaissance, en cette fin du XX^{ème} siècle, de la présence de l'Afrique sur l'échiquier international, et il ne faut certes pas négliger les symboles.

7. Par contre, sur l'opportunité de la réunion, nous avons émis quelques réserves. Sans doute, votre présence, monsieur le Président, à la tête du Conseil de sécurité — et nous ne saurions trop louer les activités que vous avez déployées — et la présidence du Soudan, qui sera votre successeur, font qu'il y a là une sorte d'occasion un peu exceptionnelle.

8. On pourrait, d'un autre côté, se demander s'il convient de traiter des problèmes relatifs à une région géographique dans cette même région. Mais nous sommes persuadés qu'à Addis-Abeba la sérénité et l'objectivité de nos débats seront pleinement observées et nous savons, à cet égard, que votre présidence, ainsi que celle du représentant du Soudan, votre successeur, sont pleinement rassurantes.

¹ Voir résolution 308 (1972).

9. Mais les points sur lesquels nous faisons des réserves sont les suivants. Tout d'abord l'opportunité financière. A un moment où le Secrétaire général fait un effort d'austérité, peut-être aurait-il convenu d'attendre que la situation fût apurée pour se lancer dans des dépenses que l'on a réduites au minimum – et nous en savons gré au Secrétariat – mais qui, tout de même, représentent quelque chose d'assez important.

10. Question d'opportunité politique également. Nous avons eu l'impression, d'après les contacts que nous avons pris, que certaines délégations, même africaines, n'étaient pas tellement en faveur d'une réunion immédiate en Afrique, et nous savons que le Président de l'OUA – orfèvre en la matière – avait demandé un ajournement de cette réunion.

11. Et, peut-être plus encore, question d'opportunité psychologique. Nous avons tous à cœur la réputation de l'Organisation des Nations Unies, la réputation du Conseil de sécurité. Or nous savons tous que l'opinion publique internationale s'est légitimement émue d'une certaine inefficacité de l'Organisation, de débats qui ont révélé une certaine impuissance, et nous pouvons à juste titre nous demander comment ce déplacement du Conseil de sécurité sera accueilli par l'opinion publique internationale.

12. Voilà, exprimées à haute voix, les réserves que nous formulons avant de nous rallier au projet de résolution que vous nous avez présenté, monsieur le Président. Cela dit, il va de soi que notre attitude sera pleinement coopérative, que nous sommes prêts à affronter les débats du Conseil de sécurité et à apporter à votre travail toute notre collaboration. Ce qui est essentiel, c'est que cette réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité en Afrique se traduise par un succès. Mais cela nous condamne, en quelque sorte, au succès et nous souhaitons très vivement que cette réunion soit pleinement justifiée par le caractère positif de la résolution ou des résolutions que nous serons amenés à adopter.

13. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La délégation somalienne partage l'espoir que le représentant de la France vient d'exprimer.

14. **M. BUSH** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Comme ma délégation l'a déclaré en plusieurs occasions, et comme je l'ai dit ici même au début de nos débats sur cette question [1624^{ème} séance], les Etats-Unis sont d'accord, en principe, pour que le Conseil de sécurité tienne occasionnellement des réunions en dehors de New York. Nous avons également donné notre accord à la résolution de consensus qui vient d'être adoptée. Nous avons exprimé des réserves quant à l'éventualité où le Conseil se réunirait dans une région donnée quelconque dans le but d'exercer une pression au sujet de questions précises affectant cette région. Mais le choix d'Addis-Abeba nous rassure dans une grande mesure à cet égard. Nous tenons à ce qu'il soit noté dès maintenant que nous nous réservons le droit de nous opposer à l'avenir à la tenue de toute réunion hors du Siège qui ne serait pas prévue au budget.

15. La résolution qui vient d'être adoptée est le fruit des efforts du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, qui s'est efforcé de réduire le coût d'une réunion du Conseil hors de New York. Je suis certain que l'échange de vues qui a eu lieu au sein du Comité traduisait nos préoccupations communes concernant les dispositions financières et techniques et les arrangements pratiques que nécessite la tenue d'une réunion du Conseil hors du Siège. Nous sommes heureux de noter, en particulier, que le nombre des membres du Secrétariat devant assurer le service du Conseil, très important dans les prévisions initiales a été réduit, ceci, d'après le rapport du Comité [S/10514, par. 18], en partie grâce à la présence à Addis-Abeba d'employés des Nations Unies.

16. Tout en reconnaissant que le coût du voyage du Conseil de sécurité a été sensiblement réduit par suite de la réduction du personnel prévu à l'origine, nous devons dire franchement que nous aurions préféré que les frais fussent réduits davantage encore. On a d'abord entendu parler de chiffres allant jusqu'à 500 000 dollars – de telles estimations ne peuvent que nuire aux efforts déployés pour résoudre la crise financière de l'Organisation. Dans certains milieux, on a qualifié cette réunion de partie de plaisir, de voyage d'agrément, entrepris à une époque où l'Organisation traverse une crise financière grave.

17. Je suis très heureux que les dernières estimations s'élèvent à moins d'un tiers de ce chiffre énorme de 500 000 dollars dont s'était emparée la presse, non seulement ici, mais à l'étranger également. Je dois toutefois dire en toute franchise que, malgré vos efforts considérables, monsieur le Président, le coût de cette réunion, à notre avis, aurait pu être réduit davantage encore. Cependant, je tiens à le répéter, notre préoccupation concernant l'aspect financier de la question ne nous empêche nullement d'espérer que la réunion d'Addis-Abeba sera à la fois efficace et constructive. Si nous évoquons cette question des dépenses, il ne faut nullement en déduire que mon pays et ma délégation ne veulent pas que le Conseil se réunisse dans cette région du monde. Rien ne serait plus faux. Ce que nous voulons, étant donné les difficultés financières que connaît en ce moment l'Organisation des Nations Unies, c'est réduire les frais au minimum sans nuire au bon fonctionnement du Conseil. Nous savons maintenant que toute réunion du Conseil hors du Siège est une opération fort coûteuse, même si l'on tient compte des services que le pays hôte s'est généralement engagé à fournir à titre gratuit.

18. Ce voyage a, en vérité, une grande importance car ce sera la première fois que le Conseil se réunira en Afrique; nous y voyons l'occasion d'un échange de vues intéressant et franc, qui nous permettra de mieux comprendre les problèmes africains dont le Conseil est saisi.

19. Pour terminer, j'invite instamment chaque membre du Conseil à faire personnellement tout ce qui est en son pouvoir, lorsque cette réunion du Conseil sera en cours, pour veiller à ce que les dépenses soient maintenues au strict minimum. A mon avis, il existe un rapport étroit

entre cette réunion et l'ensemble du problème de la solvabilité financière de l'Organisation.

20. M. HUANG HUA (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise voudrait faire quelques observations à propos de la tenue de réunions du Conseil de sécurité en Afrique.

21. Elle tient tout d'abord à déclarer qu'elle approuve pleinement la tenue de réunions extraordinaires du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, en Afrique. La demande faite dans ce sens par l'Organisation de l'unité africaine au Conseil de sécurité est raisonnable et opportune. Elle reflète le profond désir de la très grande majorité des pays africains et de tout le peuple africain, qui voudraient que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité se préoccupent plus directement de l'évolution de la situation qui règne actuellement sur ce continent, même si les résultats que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité peuvent inscrire à leur actif pour ce qui est du règlement des problèmes graves qui se posent à l'Afrique ont été particulièrement décevants.

22. Tant les Etats et les peuples africains qui défendent leur indépendance et leur souveraineté nationale que les peuples des régions d'Afrique qui, dans le cadre de mouvements nationaux, combattent pour l'indépendance et la libération de leurs pays donnent actuellement à leur lutte un essor particulièrement puissant. L'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme poursuivent cependant leur politique brutale et sanglante de répression des mouvements populaires africains de libération nationale; ils continuent de commettre à l'encontre des pays africains indépendants des actes d'agression toujours plus nombreux, d'y fomenter la subversion, de les maintenir sous leur domination, de s'ingérer dans leurs affaires et de les brimer. Tout cela constitue un grave danger pour la paix et la sécurité dans le continent africain et dans le monde.

23. Les sanctions prévues contre le régime raciste de Rhodésie du Sud font l'objet de violations toujours plus graves. Certaines des grandes puissances, en particulier, ont montré un cynique mépris pour les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à cet égard et elles ont ouvertement annoncé des mesures qui sont en violation de ces sanctions. Cette manière d'agir a soulevé l'indignation de l'écrasante majorité des pays et des peuples d'Afrique et du monde entier.

24. La nouvelle supercherie imaginée par le Gouvernement britannique et les autorités réactionnaires de Rhodésie du Sud a donné naissance dans le peuple du Zimbabwe à une forte résistance sous la forme de manifestations de masse qui, malgré leur bien-fondé, ont fait l'objet d'une répression brutale et barbare de la part du régime raciste de Smith.

25. Appuyé par les colonialistes et les néo-colonialistes, le régime raciste d'Afrique du Sud intensifie son racisme fasciste et réactionnaire et renforce sa politique barbare de discrimination raciale et d'*apartheid* en persécutant brutalement les Africains qui vivent dans ce pays; il cherche en

outre à créer et à provoquer délibérément des divergences et des conflits entre les différentes races et tribus; car, en opposant les Africains entre eux, il espère diviser pour régner. Avec l'appui de certaines grandes puissances, le régime de Vorster poursuit une politique étrange d'expansion coloniale. A ce jour, il occupe encore illégalement la Namibie et, avec la complicité des colonialistes portugais et des racistes de Rhodésie du Sud, réprime les mouvements de libération nationale au Mozambique, au Zimbabwe et en Angola, menaçant par là la paix et la sécurité des pays indépendants d'Afrique australe. Cet état de choses risque de dégénérer en un conflit militaire.

26. Il faut, à notre avis, que le Conseil de sécurité réponde aux demandes des pays et des peuples africains et que, respectant les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, il tienne des réunions en Afrique, examine sérieusement les divers problèmes graves qui se posent au continent africain et prenne les mesures qui s'imposent conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut se soustraire aux responsabilités qui lui incombent dans ce domaine. Certains Etats Membres cherchent des prétextes pour empêcher ou retarder la tenue de réunions du Conseil de sécurité en Afrique; cela est injustifiable et inadmissible.

27. Il convient de noter ensuite que, grâce aux efforts soutenus du Président du Conseil de sécurité, M. Farah, et des représentants de pays africains et autres, le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil a pu surmonter de nombreuses difficultés et présenter finalement un rapport fondé sur un consensus obtenu par consultations. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter M. Farah et le Comité qu'il a dirigé.

28. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité et le Secrétariat devraient rapidement mettre au point les préparatifs divers que nécessite la tenue de réunions en Afrique, conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, de telle sorte que ces réunions puissent avoir lieu comme prévu.

29. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Comité créé par le Conseil de sécurité pour étudier les problèmes juridiques, politiques, financiers et administratifs fort complexes que soulève la réunion du Conseil en Afrique a fait un travail très utile dans un temps très court; grâce à la coopération de tous ses membres et à toute direction éclairée, monsieur le Président, il nous présente une série de recommandations importantes que nous sommes d'approuver. Nous sommes heureux de l'esprit de conciliation et de compréhension qui a permis ce succès, esprit traditionnel dans les comités du Conseil et sans lequel ils ne sauraient fonctionner avec efficacité.

30. Le Comité a également bénéficié de la coopération efficace des différents services du Secrétariat : le Service des conférences, le Service juridique, le Bureau des services généraux, le Bureau du Contrôleur et le Service de l'information. Ma délégation tient à remercier très sincèrement les secrétaires généraux adjoints qui ont répondu à l'invitation du Comité et nous ont ainsi aidés à résoudre un

certain nombre de problèmes. J'ai eu l'occasion à la séance précédente d'attirer l'attention du Conseil sur la nécessité, en cette période où l'Organisation des Nations Unies éprouve des difficultés budgétaires, de maintenir les dépenses relatives aux réunions en Afrique au strict minimum. Cela a été notre principal souci dès le début, comme je l'ai alors clairement déclaré, eu égard tout particulièrement à la situation politique et financière actuelle de notre organisation.

31. Ma délégation a apprécié les efforts déployés par les différents services du Secrétariat pour limiter dans toute la mesure possible les dépenses afférentes à la réunion, ainsi que les efforts communs faits dans ce domaine par tous les membres du Comité pour les réunions hors siège du Conseil. A ce propos, le Gouvernement éthiopien qui offre de subvenir à certaines dépenses et de fournir certains services pour nos réunions à Addis-Abeba, mérite la reconnaissance de tous les Membres de l'Organisation.

32. Permettez-moi de remercier une fois de plus les délégations dont les gouvernements ont généreusement invité le Conseil à se réunir dans leur capitale. Ma délégation a hautement apprécié la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les Gouvernements de l'Ethiopie, de la Guinée, du Sénégal et de la Zambie ont examiné les problèmes difficiles que pose notre session en Afrique. Ils ont pu ainsi réunir en peu de temps tous les renseignements dont nous avons besoin pour conclure nos délibérations.

33. Nous avons pris maintenant une décision. De nombreuses mesures ont été prises, surtout du point de vue technique, pour assurer le succès de notre réunion à Addis-Abeba. Cependant, ce succès ne pourra être pleinement réalisé que si nous continuons, dans l'esprit qui a animé nos discussions au Comité, à rechercher activement une position commune et unifiée sur les questions que nous allons discuter en Afrique. Les consultations et les échanges de vues qui auront lieu sous votre présidence, monsieur le Président, au cours des quelques jours qui nous restent avant le départ aboutiront, je l'espère, à l'élaboration d'un projet de document qui nous permettra de mener nos délibérations d'Addis-Abeba à une conclusion fructueuse et positive, témoignant d'une solide unanimité dans nos objectifs.

34. M. FAKHREDDINE (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation ne voudrait pas, dans son intervention, donner l'impression de répondre à ce qu'ont dit les représentants de la France et des Etats-Unis ou de chercher à calmer les appréhensions et les doutes qu'ils ont exprimés.

35. Le Conseil vient d'adopter, sans avis contraire, une résolution tendant à ce que le Conseil tienne des réunions en Afrique. Ma délégation ne voudrait pas donner à penser qu'elle n'est pas sensible au souci d'économie qui doit inspirer toutes les actions de l'Organisation. Cependant, je dois dire à ce propos que ce qui a prévalu dans notre esprit, lorsque nous avons examiné le projet de résolution soumis au Conseil et quand nous lui avons donné notre accord, ce ne fut pas le souci d'économie. Ce qui a prévalu, c'est la nécessité pour le Conseil et pour les Nations Unies dans leur

ensemble de se montrer plus sensibles aux problèmes de l'Afrique.

36. Le Conseil a reconnu déjà à plusieurs reprises qu'il existe en Afrique des problèmes, tels que le colonialisme et l'*apartheid*, et que ces problèmes créent une situation qui est une menace à la paix. Le représentant de la Chine a montré quels étaient les domaines où cette menace se précisait, et c'est au Conseil que revient la responsabilité de rechercher tous les moyens d'éliminer cette menace. Ma délégation estime qu'en tenant des réunions en Afrique le Conseil sera à même de faire face de façon plus efficace à la menace à la paix engendrée par cette situation.

37. Ma délégation est heureuse de constater qu'en dépit des réserves qui ont été émises tous les membres du Conseil qui ont pris la parole ont exprimé leur détermination de faire de ces réunions en Afrique un succès.

38. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Le Conseil de sécurité a adopté les recommandations du Comité chargé de la question de la tenue de réunions du Conseil en Afrique. Comme elle l'a fait au cours de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la délégation soviétique a activement appuyé au Conseil de sécurité l'initiative des pays africains et de leur grande organisation, l'Organisation de l'unité africaine, quant à la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine. L'initiative de l'OUA, les recommandations de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil ont une grande signification politique, voire même historique. Le Conseil examinera directement en Afrique les problèmes brûlants de la lutte contre le colonialisme, de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et du néo-colonialisme sur le continent africain. Tous ces problèmes deviennent de plus en plus aigus, menacent la paix et la sécurité et créent des obstacles sur la voie qui conduit normalement les pays africains vers le progrès et la paix. La solution de tous ces problèmes présente un intérêt vital pour les peuples africains et toute l'humanité progressiste.

39. La délégation soviétique a examiné attentivement le rapport du Comité et considère acceptables les recommandations qu'il contient. Nous sommes prêts à participer activement aux travaux du Conseil de sécurité en Afrique, à tout moment et en tout lieu, dans la capitale de n'importe quel Etat africain. Et, naturellement, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre reconnaissance aux gouvernements des quatre Etats africains qui ont proposé que les réunions du Conseil se tiennent dans leur capitale.

40. Après avoir pris connaissance du rapport du Comité et des renseignements fournis par nos représentants au Comité, nous ne pouvons manquer de prêter attention à une question qui s'est posée au cours des travaux de celui-ci. Il s'agit de la question des dates des réunions du Conseil en Afrique. Bien que nous n'ayons pas eu connaissance du texte du télégramme, nous avons appris que le Président de l'OUA, M. Ould Daddah, président de la Mauritanie, qui était le chef de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale et qui s'est adressé au Conseil, a

demandé au Conseil, lorsqu'il examinerait la question des dates de ses réunions en Afrique, de tenir compte de ce que l'OUA doit se préparer soigneusement à ces réunions. Eu égard à ce qui précède, il a exprimé le point de vue selon lequel il serait opportun que les réunions aient lieu au cours de la période comprise entre le 21 février et le 10 avril de cette année. Il nous est apparu que ces observations du Président de l'Organisation de l'unité africaine méritaient d'être étudiées avec attention, en tenant particulièrement compte de ce que la réunion des ministres des affaires étrangères des pays africains se tiendra à Addis-Abeba du 14 au 21 février, ce qui pourra permettre à un certain nombre d'entre eux, en restant un ou deux jours de plus à Addis-Abeba, de prendre part aux réunions du Conseil. Il sera certainement difficile pour eux de faire le voyage uniquement pour assister aux réunions du Conseil avant la session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine qui doit s'ouvrir le 14 février, étant donné les grandes responsabilités et les très nombreuses obligations qu'ils ont dans leurs pays. C'est ainsi, à tout le moins, que nous comprenons les considérations et les propositions qui font l'objet du télégramme du président Ould Daddah, bien que, comme je l'ai déjà fait observer, nous n'ayons pas vu le texte de ce télégramme et que nous n'ayons malheureusement pas été consultés à ce sujet.

41. Au stade actuel des travaux du Conseil, alors que la résolution a été adoptée avec les dates recommandées par le Comité, il est naturel que personne ne songe à revenir sur cette résolution. Cependant, dans notre pays, nous avons l'habitude de tenir compte de l'opinion de notre hôte lorsque nous sommes invités. Et, dans le cas considéré, il me semble qu'il serait bon de tenir compte de l'opinion du Président de l'Organisation de l'unité africaine. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres pays mais, chez nous, nous n'avons pas l'habitude que l'invité dicte ses conditions à l'hôte en ce qui concerne la date de son invitation.

42. Sans faire de proposition d'aucune sorte et en soulignant une fois de plus que la délégation de l'Union soviétique est prête à participer aux travaux des réunions du Conseil à tout moment, demain même, et en n'importe quel lieu de l'Afrique, la délégation soviétique a cependant estimé opportun d'attirer l'attention sur l'opinion du Président de l'Organisation de l'unité africaine, qui en fait nous invite et est en conséquence notre hôte.

43. La délégation de l'Union soviétique, pour sa part, fera naturellement tous ses efforts pour que les réunions du Conseil en Afrique marquent une étape importante dans la solution du problème de l'élimination du colonialisme et du racisme, de la domination coloniale et de la tyrannie raciste en Afrique. Se fondant sur la position inébranlable de l'Union soviétique et sur sa politique extérieure de paix en ce qui concerne la question de la libération de tous les peuples de la domination coloniale et de la tyrannie raciste, ainsi que sur les décisions du vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'URSS, la délégation de l'Union soviétique fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès de la prochaine réunion du Conseil en Afrique, qui suscite de grands espoirs auprès des peuples africains et des forces progressistes du monde.

44. En conclusion, j'aimerais évoquer la question de la prétendue impuissance de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que la situation en Afrique sera plus favorable et que les forces qui se sont très activement opposées jusqu'ici, en recourant même au veto, à ce que soient adoptées avec l'appui de nombreux Etats Membres des résolutions équitables sur l'Afrique dirigées contre le colonialisme et le racisme feront preuve en Afrique d'un esprit plus constructif et n'empêcheront pas le Conseil de prendre les décisions justes et correctes qu'attendent de nous les peuples africains et leurs gouvernements.

45. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, il serait, je crois, utile pour moi d'éclaircir la question de la communication adressée au Conseil par le Président de l'Organisation de l'unité africaine. En tant que président du Comité créé par le Conseil pour mettre au point les modalités de la visite prévue en Afrique, j'ai donné lecture du texte de ce télégramme aux membres du Comité et, lorsque la teneur du télégramme a été connue, la délégation de l'Union soviétique a formulé des commentaires; les comptes rendus analytiques en feront d'ailleurs foi². Par la suite, tous les membres du Comité ont pu faire connaître leur point de vue au cours de la séance d'hier matin.

46. M. TOURE (Guinée) : Parce que nous sommes concernés par la décision que le Conseil de sécurité vient de prendre à la suite de la requête de l'Organisation de l'unité africaine exprimée dans la résolution adoptée à la huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Addis-Abeba³, requête qui par ailleurs a été entérinée par l'Assemblée générale⁴, ma délégation voudrait manifester sa satisfaction de voir les efforts des uns et des autres, et surtout les vôtres, monsieur le Président, couronnés de succès.

47. Si le coût relativement élevé de cette réunion spéciale du Conseil de sécurité dans une capitale africaine a été fortement évoqué par certaines délégations, nous nous devons cependant de mentionner les efforts, combien notables, entrepris par les gouvernements africains qui avaient invité le Conseil de sécurité — et plus particulièrement, maintenant, par le Gouvernement éthiopien — afin que le coût puisse être réduit à un niveau minimal acceptable.

48. Nous estimons, quant à nous, que maintenant plus qu'à tout autre moment le Conseil de sécurité, en se réunissant en Afrique, prend une responsabilité devant l'histoire, une responsabilité dont nous mesurons l'importance et le poids. Nous savons que, à l'étape actuelle et en ces jours que nous traversons, en Rhodésie la population africaine prend conscience et manifeste d'une façon

² Voir S/AC.19/SR.7 et 8.

³ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1971, document S/10272.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières, 1990ème séance.

violente pour rejeter le fameux test d'acceptabilité⁵ qui a l'accord et des racistes minoritaires de Rhodésie et du Gouvernement du Royaume-Uni. Nous savons également qu'en Namibie le même désir d'indépendance se manifeste parmi les populations africaines. Nous savons aussi que, ces jours-ci, le Gouvernement portugais multiplie certaines manœuvres désespérées pour détourner l'attention internationale sur une pseudo-indépendance ou autonomie à accorder aux territoires de l'Angola et du Mozambique.

49. Toutes ces raisons indiquent que, maintenant plus que jamais, le Conseil de sécurité doit faire face à certaines de ses responsabilités concernant l'Afrique, et nous nous félicitons du fait que le Conseil lui-même ait, après des consultations laborieuses mais fructueuses, abouti à la décision heureuse de se réunir à Addis-Abeba, capitale de l'Organisation de l'unité africaine. Nous sommes également persuadés qu'au cours de cette réunion et des séances que le Conseil aura à tenir l'Organisation de l'unité africaine, avec l'efficacité et la sagesse que nous lui connaissons, apportera toute la contribution nécessaire au plein succès des travaux du Conseil.

50. En réitérant notre satisfaction, nous donnons l'engagement que notre délégation contribuera d'une façon positive au plein succès de cette réunion.

51. M. NAKAGAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse que le Conseil de sécurité ait décidé de tenir une réunion en Afrique. Cela montre l'importance particulière que le Conseil attache aux problèmes de l'Afrique. Pour ces raisons, ma délégation a donc appuyé la proposition qui vient d'être adoptée.

52. Je tiens également à dire combien ma délégation est heureuse et satisfaite des travaux du Comité pour les réunions hors siège du Conseil, que vous avez présidé avec beaucoup de succès, monsieur le Président.

53. Je voudrais également profiter de l'occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Gouvernement éthiopien pour son offre, ainsi qu'aux Gouvernements de la Guinée, de la Zambie et du Sénégal.

54. Je prends note avec satisfaction du fait que les dépenses qu'entraîneront les réunions du Conseil en Afrique ont été réduites et ramenées à moins de 150 000 dollars. Compte tenu des difficultés financières que connaît actuellement l'Organisation des Nations Unies, cette réduction des frais est particulièrement bienvenue.

55. Il est nécessaire, compte tenu du peu de temps dont nous disposerons à Addis-Abeba que cette réunion soit préparée avec soin et de manière que notre travail se déroule avec le meilleur succès possible.

56. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Je voudrais faire encore une

observation. On a beaucoup parlé ici des incidences financières et l'on a émis le souhait de faire des économies. Naturellement, personne ne saurait élever d'objection lorsqu'il s'agit d'économiser les ressources de l'Organisation des Nations Unies, mais je pense qu'il convient d'élargir le débat et de tenir compte des travaux d'autres organes de l'ONU. Certains organes tiennent des sessions hors du Siège de l'Organisation et, si l'on se réfère à l'exercice écoulé, cela représente plusieurs centaines de milliers de dollars. C'est pourquoi, si nous parlons dans le cas considéré d'économies budgétaires et si nous insistons là-dessus, cela risque de produire une impression plutôt étrange.

57. Le Conseil de sécurité, pour la première fois depuis qu'il a été créé et qu'existe l'Organisation des Nations Unies, prend, à la demande de tout le continent africain et d'une organisation aussi importante que l'Organisation de l'unité africaine, la décision de tenir en Afrique des réunions consacrées aux problèmes africains les plus actuels, ceux de la lutte contre le colonialisme, le racisme, l'*apartheid*, de la lutte pour la liberté et l'indépendance des peuples africains et pour leur souveraineté. Cependant, nous commençons à lésiner, à calculer si la dépense sera pour l'ONU de 144 000 ou 149 000 dollars. Vraiment, cela produit une impression étrange.

58. A Genève, nous dépensons plusieurs centaines de milliers de dollars pour les sessions des organes de l'ONU, alors qu'ici, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, nous allons dépenser 150 000 dollars pour les premières réunions que le Conseil de sécurité tiendra hors du Siège, et nous commençons à parler de dépenses exorbitantes. Je pense qu'il faut malgré tout aborder ce problème d'une façon plus objective. J'estime que, malgré les difficultés financières de l'ONU, le Conseil de sécurité a le droit de dépenser 150 000 dollars pour sa réunion hors du Siège – la première dans l'histoire du Conseil qui soit consacrée à une question aussi importante – et de la tenir dans une région du monde aussi importante que l'Afrique.

59. Je pense que nous ne devons pas faire de cet argument la raison principale qui nous empêcherait de tenir cette réunion du Conseil de sécurité. Cela ne serait ni sérieux ni convaincant.

60. Je rappellerai un proverbe qui, je pense, s'applique à notre cas : "Le jeu vaut la chandelle." Je veux dire par là que le Conseil de sécurité se déplace pour la première fois hors du Siège de l'Organisation à la demande expresse d'une organisation internationale importante, l'Organisation de l'unité africaine. Celle-ci représente la voix du peuple africain, la voix de plus de 40 Etats africains. On comprendrait mal que le Conseil de sécurité n'entende pas cette voix ou que, l'ayant entendue, il commence à faire ses comptes pour savoir si la dépense sera de 144 000 ou 149 000 dollars, alors que d'autres organes de l'Organisation – moins importants, semblerait-il, du point de vue politique – dépensent plusieurs centaines de milliers de dollars pour tenir leurs sessions hors du Siège de l'ONU dans les intervalles entre les sessions de l'Assemblée générale.

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10405.

61. Je souligne qu'il s'agit de la première réunion, ou de la première session du Conseil de sécurité, hors du Siège et je souhaite sincèrement qu'elle revête une importance. Je ne tiens pas compte des réunions du Conseil qui se sont tenues, si ma mémoire est bonne, en 1948 et 1951 à Paris du fait que l'Assemblée générale siégeait dans cette ville. Ce dernier fait explique en effet que le Conseil de sécurité ait tenu ses réunions, comme l'Assemblée générale, en un lieu situé hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas qui nous occupe, les réunions du Conseil hors du Siège, en Afrique, présenteront un caractère unique : ce seront les premières dans l'histoire des Nations Unies, les premières dans l'histoire du Conseil de sécurité, et également les premières consacrées à une question aussi importante que celle qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

62. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas nous livrer à des calculs pour savoir si les incidences financières seront de 144 000 ou de 149 000 dollars, puisque de toute façon il est tout à fait évident que cela est considérablement moins cher que ce que dépensent de nombreux autres organes de l'Organisation lorsqu'ils tiennent leurs sessions hors du Siège de l'ONU. Nous ferons tous nos efforts pour que ce premier essai du Conseil de sécurité en vue de consacrer ses réunions à une question aussi importante hors du Siège de l'Organisation soit couronné de succès.

63. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne suis pas sûr d'avoir quelque chose de nouveau à dire. Cependant, je crois que quelques remarques d'ordre général s'imposent. D'abord, je dirai qu'au lieu de régler cette question en trois jours nous l'avons fait en cinq. Compte tenu des difficultés qui se sont élevées, je pense que la célérité avec laquelle nous avons réglé la question est digne d'éloges. Cela n'aurait pas été possible sans la direction très habile que le Président a su imprimer aux travaux du Comité. Le Comité a présenté un rapport unanime et, chaque fois que le Conseil de sécurité arrive à l'unanimité sur un document, il faut s'en féliciter. Le rapport entre dans tous les détails pratiques, financiers, juridiques, techniques et administratifs. Nous en sommes très reconnaissants au Comité.

64. Pour ce qui est de l'aspect financier, nous avons toujours estimé que la question dont nous sommes saisis est essentiellement une question africaine. Or, quand les délégations africaines expriment un désir de ce genre, nous entendons les suivre avec beaucoup de sympathie, sans pour autant fermer les yeux sur les réalités. C'est dans cet esprit que nous avons entrepris cette tâche et nous espérons que les réunions tenues à Addis-Abeba seront couronnées de succès.

65. Le représentant de la France a parlé des résultats psychologiques de ces réunions; je suis certain que toutes les délégations africaines, et en fait toutes les délégations, sont très conscientes de la portée psychologique de nos réunions à Addis-Abeba, et je suis certain également que nous chercherons tous à ce que nos travaux là-bas aient une issue fructueuse et utile.

66. Pour ce qui est des questions monétaires, nous tenterons évidemment de faire le moins de dépenses possible, mais nous ne devons absolument pas être paralysés par des questions d'argent lorsque le travail en vaut la peine.

67. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements de la Zambie, du Sénégal, de la Guinée et de l'Éthiopie de leurs invitations, et si nous avons décidé de nous en tenir au calendrier que nous avons fixé pour des raisons clairement exposées dans le rapport, c'est parce que nous accordons une importance extrême à ce travail. Nous espérons que les ministres des affaires étrangères et tous ceux qui ont l'intention d'aller à Addis-Abeba pourront néanmoins respecter le calendrier que nous avons mis au point.

68. Finalement, pour en venir aux questions de fond, les problèmes africains auxquels nous devons faire face depuis plusieurs années n'ont pas connu de progrès suffisants. Je pense que, quels que soient nos opinions et nos sentiments propres, il est notoire que ces problèmes n'ont pas été résolus de façon satisfaisante. Nous espérons que l'unanimité dont a fait preuve le Comité dans son rapport s'étendra encore et que cela se traduira, à Addis-Abeba, par des résolutions adoptées à l'unanimité afin d'améliorer le sort de millions d'Africains.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de représentant de la SOMALIE, j'aimerais dire que, de l'avis de ma délégation, une organisation telle que la nôtre ne peut gagner en force et en prestige que si elle comprend et cherche à satisfaire les besoins et les aspirations des Membres qu'elle doit servir. En Afrique, il existe de nombreuses situations qui menacent la paix et la sécurité internationales, et, lorsqu'on examine de près ces problèmes, on constate que la paix, au fond, repose sur le respect des droits de l'homme; je pense que toutes les questions dont est saisi le Conseil de sécurité affectent les droits de l'homme des Africains. Ma délégation espère que, lors de ses réunions en Afrique, le Conseil de sécurité cherchera à porter remède aux nombreuses injustices dont souffrent les peuples africains soumis au colonialisme et au racisme.

70. En ma qualité de PRÉSIDENT, je déclare que le Conseil a maintenant terminé l'examen de cette question.

71. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que le groupe de travail créé par le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil se réunira immédiatement après la levée de cette séance. Nous espérons que le groupe non seulement cherchera à réunir les éléments qui pourraient servir de base à l'élaboration d'un document de travail pour nos réunions en Afrique, mais s'occupera également de certains aspects administratifs tels que l'affrètement d'un aéronef et la possibilité de réserver des places sur cet aéronef pour les représentants de l'Association des journalistes accrédités auprès des Nations Unies. Il est important de ne pas omettre cet aspect particulier du problème.

La séance est levée à 16 h 35.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور البورج في جميع أنحاء العالم . اسلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en toda partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
